	Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire *GT « Transparence et secrets »* *du 11 janvier 2021* *Compte rendu de réunion*
	Version finale | ***Date de la réunion : 11/01/2021***

La visioconférence est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Michel LALLIER.

Point unique – Validation d'un projet de note

1. Proposition de recommandation

En préambule, **Michel LALLIER** renouvelle ses meilleurs vœux à tous, pour une année qu'il espère meilleure que la précédente sur le plan sanitaire. Il informe les membres du groupe de travail qu'aucun représentant d'Électricité de France (EDF) ne sera présent à cette réunion. Cependant, il confirme que ceux-ci ont été intégrés à des discussions qui ont eu lieu en amont.

Cette réunion a pour objectif de s'accorder sur un texte à proposer lors de la réunion plénière du Haut comité du 4 février prochain. Il rappelle qu'une grande partie a déjà été adoptée lors de la dernière réunion. Reste à discuter des recommandations, particulièrement la première recommandation inscrite dans le document fourni hier aux participants.

Cette dernière visait à répondre à une demande formulée par des membres du groupe de travail qui visait la possibilité d'accéder aux réponses des exploitants aux lettres de suite de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il est difficile de trouver un compromis avec les exploitants, car ces réponses aux lettres sont, pour certains exploitants, très nombreuses et peuvent évoquer plusieurs sujets en parallèle. De plus, elles comportent fréquemment des informations secrètes ou confidentielles.

Autrement dit, les difficultés se cristallisent autour de l'ampleur du travail que représente, pour les exploitants, le fait de rendre publiques les réponses aux lettres de suite concernant les Installations nucléaires de base (INB). Des échanges ont eu lieu avec EDF et Orano depuis la dernière réunion, mais il n'a pas été possible d'approcher le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

La proposition de recommandation est la suivante :

- « *Garantir la possibilité, pour les représentants de Commissions locales d'information (CLI), de participer en qualité d'observateur aux inspections de l'ASN.* »

  Cette pratique est déjà permise chez EDF et Orano. Toutefois, le CEA y est opposé.

- « *Conforter la pratique qui consiste, pour l'exploitant, à présenter et commenter devant les CLI demandeuses les réponses qu'il a apportées à des lettres de suite choisies par ces dernières et inscrites à l'ordre du jour.* »

  Cela a déjà été le cas dans certaines CLI. Se pose donc la question de la systématisation de cette pratique (sans préjuger de la confidentialité des informations contenues dans les réponses aux lettres de suite).

Par ailleurs, il avait été suggéré qu'il soit possible de communiquer, au-delà des CLI, à propos des sujets abordés dans les lettres de réponse et du nombre de questions posées par l'ASN. Cette proposition (inscrite en italique dans le document) semble déjà correspondre à la pratique.

Enfin, la seconde partie de la proposition de recommandation concerne la publication par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) de ses expertises et de ses rapports. L'IRSN a engagé un travail en réponse à cette suggestion et s'ouvre clairement sur la transparence de ses travaux.

2. Discussion

David BOILLEY se demande si les avis du Haut comité portant sur les plans d'urgence et les Plans particuliers d'intervention (PPI) seront séparés ou conjoints.

Christine NOIVILLE répond que les deux avis seront séparés. L'avis sur les plans d'urgence a déjà été adopté et celui portant sur les PPI nécessite un complément.

Yves LHEUREUX regrette qu'EDF soit absente de la réunion alors que les sujets abordés la concernent directement. La proposition de recommandation formulée pour l'avis représente une avancée importante et intéressante. Elle pourrait néanmoins être plus accentuée, en considérant le rôle clé des CLI en tant que tiers de confiance, relais auprès des populations et acteur partenarial avec l'exploitant, l'ASN et l'IRSN. Il est donc dommage que les réponses des exploitants aux lettres de réponse ne soient pas données aux CLI.

De plus, la participation des CLI aux inspections leur permet d'exercer leur rôle d'observateur et permet d'accroître la confiance dans l'ASN et dans les exploitants. Il faudrait donc que ces derniers s'ouvrent à la participation des CLI aux inspections.

Josquin VERNON précise que les lettres de suite d'inspection de l'ASN sont publiées. Il est rare qu'elles ne le soient pas (et dans ce cas uniquement pour des raisons procédurales).

Jean-Claude DELADONDE ajoute aux propos d'Yves LHEUREUX que la plupart des CLI fonctionnent de façon satisfaisante et ont de bons rapports avec les exploitants. Par conséquent, il est incompréhensible qu'il y ait des blocages systématiques vis-à-vis de l'information donnée à certaines CLI, tandis que d'autres ne rencontrent pas de difficultés.

C'est d'autant plus vrai que les CLI ne demandent pas à disposer de l'ensemble des informations car elles ont parfaitement conscience de l'importance de la confidentialité de certaines d'entre-elles. D'ailleurs, les représentants des CLI s'engagent à ne pas diffuser les informations lorsqu'ils siègent aux côtés des exploitants dans les groupes de travail de l'ASN.

En outre, le document produit par l'IRSN convient parfaitement à l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), car il reprend l'ensemble des avancées avec les CLI. Enfin, il regrette à son tour l'absence d'EDF à cette réunion, qui risque d'aboutir à des situations d'incompréhension et de blocage.

Laurence GAZAGNES souligne qu'il faut présenter des critères particuliers pour travailler dans le domaine nucléaire. Par conséquent, certaines informations ne sont pas manipulables par toute personne (y compris des personnes de confiance). La transparence a des limites, qui ont d'ailleurs été évoquées lors de la dernière réunion.

David BOILLEY estime que l'ANCCLI réduit les problèmes de communication à la confiance entre les CLI, les autorités de contrôle et les exploitants, alors qu'ils sont plus larges.

Christine NOIVILLE le confirme. L'enjeu de confiance n'est pas le seul, comme le rappelle l'introduction du texte proposé. Elle demande donc à Jean-Claude DELALONDE de préciser sa position, puisqu'elle ne comprend pas qu'il soit aussi critique envers la proposition alors qu'il y semble favorable dans le même temps.

Jean-Claude DELALONDE explique que la rédaction proposée répond à la position défendue depuis longtemps par l'ANCCLI. Sa critique visait EDF, qui est absente. Cela risque d'entraîner des difficultés par la suite. L'ANCCLI comprend parfaitement le besoin de respecter le secret, mais ne comprendrait pas un blocage face à la proposition formulée dès lors que les filtres adéquats sont respectés.

Christine NOIVILLE souligne que les deux propositions ont été formulées en concertation avec les exploitants.

La réserve de **Jean-Claude DELALONDE** n'a donc plus lieu d'être.

Michel LALLIER confirme que les deux propositions de recommandation figurant dans le texte ont été discutées avec EDF et Orano et reçoivent leur accord. Elles seront donc vraisemblablement mises en œuvre. Reste à connaître la position du CEA sur celles-ci.

Igor LE BARS rappelle que tous les avis de l'IRSN sont publics et que l'Institut s'efforce de les rendre accessibles (par le biais d'un travail de vulgarisation). Deux difficultés se posent, vis-à-vis du secret des affaires et de la sécurité.

À titre de comparaison il souligne que, si l'IRSN publie certes tous ses rapports, de nombreuses informations y sont cependant caviardées. Il faut éviter une telle pratique et publier des rapports compréhensibles. Afin d'éviter cet écueil, la proposition de l'IRSN porte sur un faible nombre de dossiers présentant un intérêt particulier. À cet égard, il aurait été préférable qu'ils soient désignés par le Haut comité (puisque les publications de l'IRSN mobilisent d'importantes ressources).

Laurence GAZAGNES acquiesce : il serait préférable de cibler les efforts.

Pour **Michel LALLIER**, c'est d'ores et déjà ce que la proposition contient, puisque les CLI demanderont des éclaircissements vis-à-vis des lettres de suite présentant un intérêt à leurs yeux. Il se demande toutefois à partir de quelles informations les CLI jugeront de l'intérêt d'un débat avec l'exploitant sur telle ou telle réponse.

Yannick ROUSSELET explique que les CLI ignorent, entre deux lettres de suite abordant un même sujet, quelles sont les avancées qui sont intervenues ou non. Autrement dit, elles ne peuvent pas mesurer si les lettres de suite sont suivies d'effets, car elles ne disposent que d'informations fragmentaires. S'il est parfaitement compréhensible de ne pas tout diffuser, il faut toutefois aboutir à une méthode permettant de savoir que les exploitants ont pris en compte les éléments contenus dans les lettres de suite.

Pour **Michel LALLIER**, c'est cette problématique qui a conduit à intégrer la phrase mentionnée en italique dans la proposition de recommandation – bien qu'elle soit imparfaite.

Yves LHEUREUX est d'accord avec Yannick ROUSSELET. Il serait possible que l'ASN et les exploitants s'engagent à effectuer un point lors de chaque réunion plénière de CLI, pour apporter des éléments de suivi d'informations.

Les propositions de l'avis sont une étape importante pour l'avancée des relations avec les exploitants et l'accès aux documents. Néanmoins, il est surpris que l'IRSN et les exploitants soient traités différemment. En effet, tandis que le premier doit publier tous ses rapports, ce n'est pas le cas des seconds. Enfin, il témoigne que l'IRSN répond toujours avec détail et précision aux demandes des CLI.

Laurence GAZAGNES indique qu'Orano remet ses réponses aux lettres de suite sous deux mois et suit le taux d'engagements remplis dans les délais annoncés. Cela répond en partie à la demande de Yannick ROUSSELET. Cette méthode a toutefois des limites, puisque certains sujets importants peuvent ne pas trouver réponse dans les délais impartis. Enfin, Orano pensait apporter ces informations annuellement plutôt qu'à chaque réunion plénière d'une CLI.

Christine NOIVILLE réagit aux propos d'Igor LE BARS, avec lequel elle partage la lourdeur du travail d'expurgation des documents. Par ailleurs, elle estime que l'inversion des deux phrases de la recommandation met à l'honneur l'IRSN. Elle recherchera néanmoins une autre formulation. En outre, la recommandation concerne aussi bien une demande d'information d'une CLI auprès d'un exploitant sur une lettre de suite définie qu'un sujet plus global.

Yves LHEUREUX en est d'accord. Il se demande cependant si, sur la base de cette recommandation, l'ANCCLI peut indiquer aux Présidents de CLI que l'ASN et les exploitants s'engagent à présenter régulièrement les suites d'inspections en sessions plénières.

Christine NOIVILLE rappelle qu'EDF et Orano ont accepté cette formulation, qui est complète.

Laurence GAZAGNES considère que l'effort demandé aux exploitants est raisonnable si les questions sont sélectives.

David BOILLEY salue la volonté d'ouverture de l'IRSN, mais note que certains rapports d'expertise ne comprennent pas d'éléments secrets. Il faudrait par ailleurs disposer de la liste de l'ensemble des rapports pour que des discussions puissent se tenir sur les sujets présentant des enjeux.

Par ailleurs, il est insatisfait de la réponse de l'IRSN à propos de l'accès à la recherche, car celui-ci a d'importantes marges de progression en matière de mise à disposition des documents au public.

De plus, aucun élément de la réponse de l'IRSN ne concerne l'accès aux données de la recherche. Il se demande quel est l'état de la réflexion de l'ASN à ce sujet.

Enfin, il observe que la CLI de Flamanville n'a publié aucun compte rendu et que le dernier compte rendu de la CLI de Gravelines date d'octobre 2018. Il faut que les CLI transmettent les informations au public.

Michel LALLIER considère que le groupe de travail ouvre un potentiel champ d'approfondissement pour la prochaine mandature du Haut comité avec les questions d'accès aux données et aux travaux de la recherche.

Audrey LEBEAU-LIVE met en avant les importants efforts consentis par l'IRSN ces dernières années pour aboutir à plus de transparence ainsi que la mission en cours sur l'*open data*. Par ailleurs, les avis et rapports de l'IRSN sont transmis de façon spontanée à l'ensemble des chargés de mission des CLI. Elle invite donc les CLI à faire preuve de patience.

Jean-Paul LACOTE souligne que les lettres de suite contiennent des informations sur les délais de mise en œuvre et sur les actions à entreprendre. Il serait opportun qu'en l'absence de réponse de l'exploitant, les CLI puissent s'adresser à l'ASN.

Josquin VERNON revient sur les délais actés entre l'exploitant et l'ASN et précise que celle-ci privilégie des réponses complètes plutôt que des réponses dans les temps. Ainsi, bien que les exploitants aient 2 mois pour répondre à une lettre de suite, il est préférable que la réponse intervienne sous 3 mois si ce dépassement du délai permet sa complétude. En outre, la saisine de l'ASN par les CLI est à la fois possible et logique.

Par ailleurs, la majorité des demandes de modification des installations nucléaires sont soumises à un délai de réponse réglementaire. Néanmoins, les aspects de propriété intellectuelle compliquent parfois la réponse. De plus, la publication a priori des données semble particulièrement complexe à mettre en œuvre. Enfin, il juge que l'argument du financement public des expertises pour promouvoir la publicité des rapports – souvent mobilisé – n'est pas valable.

3. Conclusion des débats

Michel LALLIER résume la discussion. Les deux premières parties de la recommandation constituent le renforcement d'une pratique existante et font consensus entre les participants. Elles répondent aux demandes formulées, puisqu'elles permettent aux CLI de solliciter un bilan ou un tableau de bord. La partie de la phrase en italique semble donc inutile. De plus, les recommandations relatives à l'IRSN peuvent également être retenues. Il s'enquiert de l'avis des participants sur cette proposition.

Selon **Igor LE BARS**, il faudrait préciser que l'intervention du Haut comité et des exploitants est préalable à celle de l'IRSN.

Michel LALLIER en prend note.

Thomas FOREST doit se renseigner davantage sur la position définitive du CEA.

Yves LHEUREUX a rencontré récemment Laurence PIKETTY avec Jean-Claude DELALONDE. Elle a conscience des pratiques d'EDF et d'Orano – qui n'ont pas cours au CEA – et n'y est pas opposée.

Thomas FOREST acquiesce. Ce point nécessite néanmoins une expertise juridique.

Delphine HONORE signale que la CLI a déjà participé à des inspections de l'ANDRA, qui n'a aucune position de principe à ce propos. La nouvelle formulation lui convient.

Yves LHEUREUX recommande de détailler davantage le point n° 2 de la recommandation.

Michel LALLIER souligne que l'ANDRA, EDF et Orano sont d'accord avec la formulation. Il faut néanmoins connaître la position définitive d'EDF sur la seconde partie de la recommandation.

Christine NOIVILLE fera une proposition en ce sens.

David BOILLEY préconise de mentionner dans l'avis la nécessité d'approfondir les questions d'accès aux données et aux travaux de la recherche.

La séance est levée à 11 heures 35.

Liste des participants

Membres du groupe de travail :

BOILLEY David	Collège des associations
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI
FLEURY Marine	Experte juridique
FOREST Thomas	CEA
GAZAGNES Laurence	Orano
HONORE Delphine	ANDRA
LACOTE Jean-Paul	Collège des associations
LAFFITTE Olivier	Collège des syndicats
LALLIER Michel	Collège des syndicats - **Pilote du groupe de travail**
LANGUIN Thomas	MTE/MTRCT SG/SHFDS/DSN
LE BARS Igor	IRSN
LEBEAU-LIVE Audrey	IRSN
LEROYER Véronique	IRSN
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARCHAND Caroline	IRSN
NOIVILLE Christine	Présidente du Haut comité
ROUSSELET Yannick	Collège des associations
VERNON Josquin	ASN

Secrétariat du Haut comité :

BETTINELLI Benoît	Secrétaire général
VILETTE Cédric	Secrétariat technique